

■ **Fondation de l'école de soins infirmiers et de sages-femmes 'Le Bon Secours'**, à Genève, avenue de Champel 47. Nouvelle fondation de droit public créée par la loi cantonale relative à la fondation de l'école genevoise d'infirmières 'Le Bon Secours' du 25-02-1966. Statuts originaires du 25.02.1966, modifiés les 05-06-1980, 14-02-1992 et 30-08-2001 et approuvés selon la Loi (5166) du 05-06-1980 approuvant une modification des statuts de la fondation de l'école genevoise d'infirmières 'Le Bon Secours', la Loi (6759) du 14-02-1992 modifiant la loi relative à la fondation de l'école genevoise d'infirmières 'Le Bon Secours', et la Loi (8262) du 30-08-2001 approuvant les modifications des statuts de la fondation de l'école de soins infirmiers et de sages-femmes 'Le Bon Secours'. But: assurer la formation et le perfectionnement de personnel soignant qualifié, et contribuer au développement des professions; administrer et développer l'école 'Le Bon Secours' fondée en 1905 par la doctoresse Marguerite Champendal. Administration: le conseil de fondation et le bureau. Signature collective à deux de Laubscher André, de Täuffelen, à Vandoeuvres, président, Anex-dit-Chenaud Marie-France, de Ollon, à Genève, Martin-Achard Pierre, de Genève, à Chêne-Bougeries, vice-président, Perrot Jacques, de et à Versoix, Zumwald Catherine, de Genève, à Carouge; tous membres du conseil de fondation et du bureau. Signature collective à deux avec un membre du bureau du conseil de fondation de Schaffer Bernard, de Stettlen, à Chêne-Bougeries, et de Bonvallat François, de Genève, à Chêne-Bourg.

Journal no 5114 du 28.04.2004
(02245430 / CH-660.0.944.004-9)